

par des membres de notre groupe. Sur les 28 amendements proposés par des députés ministériels, 25 ont été adoptés. Sur les 16 proposés par des membres de notre groupe, seulement 5 ont été adoptés. Les 28 amendements présentés par des députés ministériels étaient, d'après moi, d'importance secondaire. Tous reconnaîtront, je pense, que les questions essentielles examinées par le comité au cours de l'étude du bill portaient sur les articles concernant l'avortement et l'homosexualité.

L'hon. M. Turner: Le député me permettra-t-il une question? Est-il prêt à reconnaître que ces statistiques prouvent que les députés ministériels se sont bien préparés à l'étude du bill?

M. McQuaid: Je ne suis pas assez naïf pour croire que c'est pour cette raison que les amendements ont été adoptés. Je suis assez nouveau à la Chambre mais je m'occupe de politique depuis assez longtemps pour savoir ce qui se mijote au sein de caucus gouvernemental. Les points importants du bill étaient les articles relatifs à l'avortement et à l'homosexualité. Douze des 16 amendements proposés par mon parti portaient sur ces questions fondamentales. A mon avis, c'est ce qui explique pourquoi ils ont été rejetés par la majorité gouvernementale au sein du Comité. Je ne critique pas le régime des comités. En vérité, je veux féliciter le député de Welland (M. Tolmie) qui a présidé ce comité. Il s'est acquitté de ses fonctions avec une grande compétence et a rendu des décisions très justes. Je ne critique pas le régime des comités et je ne m'en plains pas non plus. Je signale simplement que 22 amendements présentés par des députés ministériels étaient d'importance secondaire. Un amendement portait sur ce qui, à mon avis, constituait la partie cruciale du bill.

J'avoue que l'un de nos amendements, présenté par le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave), a été adopté par le comité. Des 16 amendements proposés par notre parti, seulement 5 ont été acceptés. J'ai transformé ces chiffres en pourcentages. La majorité du gouvernement au comité a adopté 89 p. 100 des amendements proposés par les députés du gouvernement, et seulement 31 p. 100 des amendements présentés par notre parti ont été adoptés. Je le répète, sur les 16 amendements présentés par notre parti, 12 portaient sur ce que j'estime être l'essentiel du bill; or un seulement a été adopté.

● (5.10 p.m.)

L'hon. M. Turner: Le député me permettrait-il une autre question? Reconnaît-il que
[M. McQuaid.]

les amendements proposés par des ministériels, et qui n'étaient pas que d'importance secondaire, je le prie de me croire, ont rallié l'appui au sein du comité non seulement des autres ministériels mais, d'une façon générale, des membres de tous les partis?

M. McQuaid: C'est assez juste, monsieur l'Orateur, mais je tiens à préciser que certains amendements des ministériels n'ont pas été adoptés à l'unanimité. Toutefois, ce qui est primordial, à mon avis, c'est que tous les amendements, sauf un, qui avaient trait à l'essentiel du bill ont été rejetés par la majorité ministérielle au comité.

Le premier jour que le comité s'est réuni, le 4 mars, le député de Central Nova (M. MacEwan) a présenté une motion proposant que le comité convienne de présenter quatre rapports distincts, qui se diviseraient selon les sujets traités: a) l'avortement, b) l'homosexualité et l'indécence grossière, c) les loteries et le jeu et d) tous les autres articles. Je vous demande, monsieur l'Orateur, pourquoi, en bonne conscience, cette motion n'a pas été adoptée. Si elle l'avait été à ce moment-là, on aurait pu se dispenser d'une bonne partie des débats des 12 ou 15 derniers jours. A mon avis, cette demande n'était pas déraisonnable, car si jamais un bill s'était prêté à la disjonction de ses articles et à des rapports distincts, c'était bien ce bill-ci. La proposition du député de Central Nova constituait une formule très pratique de disjonction. Si elle avait été acceptée et un vote libre permis, une bonne partie de la discussion que nous avons aujourd'hui aurait pu être éliminée. Ainsi, la Chambre pourrait passer à d'autres affaires urgentes qui demeurent en suspens. En toute justice pour le régime des comités, monsieur l'Orateur, les amendements importants que nous avons présentés pendant l'étude de ce bill devaient nécessairement, dans le feu du débat, fondre comme neige au soleil.

J'en reviens brièvement à la deuxième raison qui m'a poussé à intervenir aujourd'hui dans le débat. C'est que je veux expliquer très en détail pourquoi je ne puis défendre le bill. Je me rallie à un grand nombre d'articles du bill. J'aimerais qu'ils deviennent loi, car je crois à leur grande utilité pour les Canadiens. Je veux parler de la réglementation plus sévère pour les armes à feu, de l'alcootest, des harcèlements par téléphone, du cautionnement, de la libération conditionnelle, de